

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-10-362**

Objet : Coopération

Demande de financement pour le projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP

Séance du 8 octobre 2019

Date de convocation : 30 septembre 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 26

Membres votants présents : 22 titulaires / 3 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 (+1 non retenue)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 25/44 présents

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Rapporteur : M. Pierre Martinez,

Vu la convention LEADER signée entre le GAL Vidourle Camargue, l'Autorité de gestion Région Occitanie et l'organisme payeur ASP du 10 décembre 2015,

Vu l'obligation des GAL à porter des projets de coopération dans le cadre des échanges intercommunautaires,

Vu la délibération n°2019-06-360 du 25 juin 2019 adoptée par le comité syndical du PETR Vidourle Camargue pour la mise en œuvre du projet de coopération avec la Tunisie

Exposé :

Les programmes européens portent une attention particulière à la coopération entre territoires, en faisant même une obligation dans les conventions signées avec les GAL. Cette coopération peut s'exercer sous différentes formes : entre GAL d'un même pays, entre GAL de pays européens différents, entre un ou des GAL et un territoire rural d'un pays tiers.

Le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), le GAL Pays Pyrénées Méditerranée, le GAL Est-Audois et le GAL Vidourle Camargue ont reçu une délégation du Ministère de l'Agriculture tunisien en avril 2019 au Grau du Roi.

Les membres de la délégation sont en charge du Programme d'Actions Pilotes relevant du Programme européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural (PAP-ENPARD). Ce programme est mis en œuvre sur 5 territoires tunisiens organisés en territoires de projet, semblables au PETR Vidourle Camargue. Cette méthodologie de travail territoriale est une innovation pour les autorités tunisiennes à l'échelle nationale, régionale et locale.

En effet, l'objectif de la Tunisie est de tirer les enseignements nécessaires de cette expérience pilote pour alimenter la réflexion du département agricole en matière de politique de développement rural et agricole mené par les acteurs locaux.

Cette visite a permis de créer un échange entre les acteurs français concernés par la politique du programme européen LEADER/DLAL FEAMP et la délégation tunisienne autour des initiatives économiques et sociales issues d'un plan local de développement de manière participative avec la population locale.

La visite d'échanges de la délégation tunisienne dans la région Occitanie a permis d'identifier un ensemble de thématiques communes entre les territoires occitans et tunisiens qui méritent d'être traitées sous le prisme d'une coopération basée sur un échange gagnant-gagnant entre les acteurs des deux rives.

A l'issue de la rencontre et en concertation avec les acteurs, un voyage d'étude a vu le jour dont voici les principaux points :

Objectif général du projet : Appuyer le développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah/province de Sfax et les territoires ruraux français, par la mise en place d'une coopération interterritoriale entre les acteurs de la Région Occitanie et des îles Kerkennah.

Territoires concernés : Les structures participantes à cette mission sont les suivantes :

- Le GAL/GALPA Pays Pyrénées Méditerranée
- Le GAL/GALPA Est-Audois
- Le GAL/GALPA Vidourle Camargue
- La Région Occitanie
- Le CIHEAM-IAMM
- La Municipalité de Kerkennah et son association « Jeunes et science »

Chaque GAL sera représenté par un élu, trois acteurs de son territoire et deux animateurs. Le CIHEAM-IAMM sera représenté par deux experts en charge du projet DEVLOK et la Région Occitanie sera représentée par deux agents chargés du programme LEADER et FEADER. La délégation du GAL Vidourle Camargue sera composée de 7 personnes.

Principales activités du projet :

- **Etude et valorisation du crabe bleu**
- **Labellisation et commercialisation des produits de la mer**
- **Lutte contre la pollution du plastique en mer**
- **Développement de l'agroécologie et de la permaculture**
- **Appui au conseil municipal des Mairies de Zarzis et de Kerkennah**

Programme de la mission du 13/10/2019 au 19/10/2019 :

| | Matinée | Après-midi |
|-------------------|--|--|
| Dimanche 13/10 | 09:00 Rdv à l'aéroport de Marseille 10:50 Vol Marseille -Tunis | 14:30 Départ vers Kerkennah 21:00 Arrivée |
| Lundi 14/10 | 09:00 Réunion avec les élus de la municipalité de Kerkennah et signature de la convention Débat sur les projets à mener en commun <i>Mairie de Kerkennah</i> | 14:00/18:00 Visite du port de Kraten Rencontre avec les pêcheurs et les membres du GDA du Kraten <i>Maison des jeunes de Kraten</i> 19:00 Fin de journée |
| Mardi 15/10 | 09:00 Visite du port de l'Attaya Rencontre avec les pêcheurs et les membres du GDA de l'Attaya <i>Maison des jeunes de l'Attaya</i> | 14:00 Visite du chantier naval <i>Port de l'Attaya</i> 15:00 Sortie en bateau : visite de Charfia 20:00 Fin de journée |
| Mercredi 16/10 | 09:00 Séminaire sur la valorisation du crabe bleu <i>Hôtel Ibis Sfax</i> | 14:00 Visite aux unités de transformation des produits de la mer et du crabe bleu <i>Sfax</i> 19:00 Fin de journée |
| Jeudi 17/10 | 09:00 Séminaire sur la labellisation et la commercialisation des produits de la mer | 14:00 Séminaire sur les déchets plastiques en mer 19:00 Fin de journée |
| Vendredi 18/10 | 09:00 Restitution et synthèse des rencontres | 15:00 Visite de Tunis |
| Samedi 19/10 | 10:00 Départ à l'aéroport 12:30 Vol Tunis Marseille | |

Pour la mise en œuvre de ce projet de coopération, il convient de déposer un dossier de demande de financement aux fonds LEADER pour un financement à hauteur de 100%. Le montant prévisionnel du projet est le suivant :

| | Coût unitaire TTC | Quantité | Coût total TTC |
|----------------------------------|-------------------|----------|-------------------|
| Hébergement restauration 6 jours | 750,00 € | 7 | 5 250,00 € |
| Transport en avion | 208,68 € | 7 | 1 460,76 € |
| Assurance annulation | 37,00 € | 7 | 259,00 € |
| Frais d'agence réservation | 45,00 € | 7 | 315,00 € |
| Aller-retour aéroport | 40,58 € | 1 | 40,58 € |
| Frais de parking aéroport | 63,30 € | 1 | 63,30 € |
| Location minibus Tunisie | 100,00 € | 7 | 700,00 € |
| Essence minibus Tunisie | 300,00 € | 1 | 300,00 € |
| Traversée bac îles Kerkennah | 50,00 € | 1 | 50,00 € |
| TOTAL | | | 8 438,64 € |

| Plan de financement | | |
|---------------------|-----|-------------------|
| FEADER LEADER | 80% | 6 750,91 € |
| Région Occitanie | 10% | 843,86 € |
| Département du Gard | 10% | 843,86 € |
| TOTAL | | 8 438,64 € |

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le projet et le plan de financement,
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Département du Gard pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier